

Vendredi 5 avril 2024



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# FEUILLETON

N° 38  
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

### AFFAIRES COURANTES

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M<sup>me</sup> la ministre SCHMIDT

(N°12) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre NAYLOR

(N°26) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N°27) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N°28) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act (2)*

M. le ministre WIEBE

(N°29) — *Loi modifiant la Loi sur le contrôle des gilets de protection balistique et des véhicules blindés/The Body Armour and Fortified Vehicle Control Amendment Act*

M. le ministre WIEBE

(N°30) — *Loi sur les richesses inexplicables (modification de la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement et de la Loi sur les corporations)/The Unexplained Wealth Act (Criminal Property Forfeiture Act and Corporations Act Amended)*

M. le *ministre* SALA

(N°32) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR

(N°33) — *Loi n° 3 modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act (3)*

M. le *ministre* WIEBE

(N°34) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N°35) — *Loi sur le protecteur des aînés/The Seniors' Advocate Act*

Ministre ASAGWARA

(N°36) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

M. BALCAEN

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*

M<sup>me</sup> COOK

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act*

M<sup>me</sup> STONE

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. WASYLIW

(N° 210) — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers Act*

M. LOISELLE

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act*

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## **QUESTIONS ORALES**

## **PÉTITIONS**

M. BALCAEN

M. JACKSON

M. PERCHOTTE

# **ORDRE DU JOUR**

## **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

### **REPRISE DU DÉBAT (quatrième jour)**

Motion de M. le *ministre* SALA

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. EWASKO

Que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il met en place des mesures qui n'ont pas été mentionnées pendant la dernière campagne électorale tenue il y a à peine six mois;
- b) qu'il met en place des mesures fiscales qui divisent les Manitobains en deux groupes, soit les gagnants et les perdants;
- c) qu'il omet de faire des investissements dans des domaines essentiels, notamment la croissance économique, les ressources médicales d'urgence, la construction de nouvelles infrastructures vouées à l'enseignement et à la garde d'enfants et d'autres infrastructures essentielles, y compris des routes, des ponts et des voies navigables, la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la sécurité publique;
- d) qu'il néglige de répondre adéquatement à la crise actuelle du coût de la vie et de prendre des mesures à l'égard de l'endettement croissant de la province et des répercussions de la hausse des coûts d'intérêt;

- e) qu'il ne rend pas entièrement compte des coûts des décisions qu'il a prises et des dépenses qu'il a engagées depuis le 3 octobre 2023;
- f) qu'il trahit la confiance que les Manitobains lui ont accordée, comme le démontrent toutes ces actions,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. OXENHAM — 9 minutes)

---

## COMITÉ PLÉNIER

## COMITÉ DES SUBSIDES

(98 heures 15 minutes)

---

## DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M<sup>me</sup> la ministre CABLE

(N° 5) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*  
(M. BALCAEN — 26 minutes)

M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act*  
(M. BEREZA — 28 minutes)

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N° 7) — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act*  
(M. le ministre WIEBE)

M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO

(N° 9) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*  
(M. NESBITT — 19 minutes)

---

## DEUXIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la ministre CABLE

(N°10) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N°11) — *Loi modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires et la Loi d'interprétation/The Statutes and Regulations Amendment and Interpretation Amendment Act*

Ministre ASAGWARA

(N°13) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* WIEBE

(N°14) — *Loi corrective de 2024/The Minor Amendments and Corrections Act, 2024*

M. le *ministre* SALA

(N°15) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*

M. le *ministre* WIEBE

(N°16) — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

(N°17) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail/The Workplace Safety and Health Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* ALTOMARE

(N°18) — *Loi modifiant la Loi sur la garde d'enfants/The Community Child Care Standards Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* WIEBE

(N°19) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Drivers and Vehicles Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* WIEBE

(N°20) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* ALTOMARE

(N°21) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Ministre ASAGWARA

(N°22) — *Loi sur la Journée de la célébration de l'indépendance du Nigeria (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Celebration of Nigerian Independence Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR

(N°23) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act (2)*

M. le *ministre* WIEBE

(N°24) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes (distribution de fausses images intimes)/The Intimate Image Protection Amendment Act (Distribution of Fake Intimate Images)*

M. le *ministre* MOSES

(N°31) — *Loi sur le stockage de carbone capté/The Captured Carbon Storage Act*  
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

---

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne les efforts qui mettent en péril les pensions des Canadiens et qu'elle déclare qu'elle appuie collectivement le Régime de pensions du Canada ainsi que les mesures et stratégies qui renforcent le régime de pension national des aînés, des retraités et des travailleurs de la province et du pays.

(M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE)

M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba affirme son engagement envers l'appel au cessez-le-feu immédiat dans la guerre opposant Israël et Gaza pour contrer la crise de famine.

(ouvert)

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. NESBITT

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation des parcs du Manitoba)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Manitoba Parks Licence Plates)*

---

## AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN MARDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

### PROPOSITIONS

M<sup>me</sup> STONE — Proposition visant à exhorter le gouvernement à donner la priorité aux enfants pris en charge, à les protéger et à s'engager à tenir une enquête publique

7. Attendu :

que le dimanche 11 février 2024, les Manitobains ont été témoins d'une tragédie inimaginable lorsque cinq personnes ont été tuées;

que les victimes étaient âgées de 2 mois à 30 ans;

que selon les données de Statistique Canada déclarées par la police, le Manitoba se place au deuxième rang des provinces ayant le taux le plus élevé de violence de la part d'un partenaire intime, puisque la province recense 633 victimes pour 100 000 personnes;

que des rapports indiquent que Myah-Lee Gratton avait laissé un message vocal à son travailleur des services à l'enfant et à la famille le 9 décembre 2023 le suppliant de la sortir de son foyer à Carman;

que Myah-Lee a donné des détails sur de nombreux incidents de violence qu'elle avait subis dans son foyer et qui l'ont amenée à confier à un membre de sa famille qu'elle avait le sentiment d'être prisonnière d'un enfer;

que la protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba a mentionné que cette affaire démontre que le gouvernement n'a pas su donner suite aux recommandations qu'elle lui a présentées;

que la mère de Myah-Lee a déclaré aux médias qu'elle avait déconseillé aux services à l'enfant et à la famille de placer sa fille de 17 ans dans le foyer en question parce qu'elle s'inquiétait de sa sécurité;

que le 6 mars 2024, la députée de St. Johns, également ministre des Familles, a déclaré publiquement être trop occupée pour discuter de questions liées aux enfants pris en charge, y compris celles portant sur la sécurité;

que la dernière enquête publique tenue au Manitoba portait sur le meurtre en 2008 de Phoenix Sinclair, âgée de 5 ans;

que le gouvernement provincial dispose du pouvoir législatif pour élaborer des politiques qui permettent de mieux protéger les jeunes pris en charge,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à s'engager à tenir une enquête publique sans délai afin d'élaborer des politiques qui permettent de mieux protéger d'éventuels abus les jeunes qui sont pris en charge et de fournir à la ministre des Familles les ressources nécessaires pour que plus aucun appel au secours ne demeure sans réponse.

---

## AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mardi 9 avril 2024, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

\* \* \*

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 15 avril 2024, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

\* \* \*

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le vendredi 26 avril 2024, à 10 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.

\* \* \*

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le vendredi 3 mai 2024, à 8 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'entendre les exposés portant sur la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.

---